

Date de convocation : 22 février 2008

Date d'affichage : 22 février 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 28 février 2008 à 20 H 30 sous la présidence de M. Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Présents : Mmes BELLARD, BUFFET, M. GOBE, Mmes GOUIN, LEFEUVRE, MOREL, NOURY, M. RENAULT Etienne, RENAULT Yves, RONCERAY, ROUSSEL

Absents excusés : M. CHAUVIN, PELERITO, POISSON

Secrétaire de séance : Mme GOUIN

1°) Compte Administratif

M. Le Maire présente les comptes administratifs 2007. Ils s'équilibrent de la façon suivante :

COMMUNE :

	Recettes	Dépenses	Résultat antérieur	Résultat de clôture 2007
Fonctionnement	1 050 431,72	752 428,80	244 050,82	542 053,74
Investissement	255 585,60	638 434,02	88 682,88	- 305 534,54
Résultat de clôture : Excédent :				236 519,20

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif, voté à l'unanimité sous la présidence du premier adjoint.

C.C.A.S.

	Recettes	Dépenses	Résultat antérieur	Résultat de clôture 2007
Fonctionnement	15 935,51	16 382,86	880,50	433,15
Résultat de clôture : Excédent :				433,15

Le Compte administratif est voté à l'unanimité par les membres du CCAS.

ASSAINISSEMENT

	Recettes	Dépenses	Résultat antérieur	Résultat de clôture 2007
Fonctionnement	41 713,21	40 139,82	6 966,89	8 540,28
Investissement	22 127,13	32 564,65	1 122,83	- 9 314,69
Résultat de clôture : Déficit :				774,41

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif de l'assainissement, voté à l'unanimité sous la présidence du premier adjoint.

LOTISSEMENT DE LA LORTIERE

	Recettes	Dépenses	Résultat antérieur	Résultat de clôture 2007
Fonctionnement	3 190,75	3 190,75		
Investissement	3 190,75	3 190,75		
Résultat de clôture : Excédent :				

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif du lotissement de la Lortière, voté à l'unanimité sous la présidence du premier adjoint.

LOTISSEMENT DU BRINDEAU

	Recettes	Dépenses	Résultat antérieur	Résultat de clôture 2007
Fonctionnement	110 969,26	37 700,87	- 68 395,73	4 872,66
Investissement	37 573,53	154 829,20	117 255,67	
Résultat de clôture : Excédent :				4 872,66

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif du lotissement du Brindeau, voté à l'unanimité sous la présidence du premier adjoint.

2°) Demande du Club Cycliste

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Club Cycliste Landivysien sollicite une aide exceptionnelle pour l'achat d'un véhicule. Il propose d'étudier cette demande lors de la préparation du budget primitif.

3°) Demande l'harmonie de Landivy

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la demande de l'harmonie de Landivy : celle-ci souhaite acheter deux barytons en Si bémol, pour un montant total de 5 250 € TTC. M. le Maire confirme qu'une aide de 50 % du conseil général pourrait être sollicitée au titre du plan musique. Le conseil accepte à l'unanimité cette demande, qui sera inscrite au BP 2008.

4°) Médecine préventive

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler l'inscription au service de médecine du travail de la MSA au prix de 66,50 €/ agent pour 2008.

5°) Maintenance ancien photocopieur

M. le Maire informe le conseil du non-renouvellement, par la société Gestetner, du contrat de maintenance de l'ancien photocopieur. Il fait remarquer que celui-ci ne sert que très occasionnellement depuis l'acquisition du photocopieur couleur.

6°) Droit de préemption

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption urbain sur la vente d'une parcelle située à la Chauvière, section F 1531

7°) Convention avec la C.C.B.M.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal diverses conventions établies avec la Communauté de Communes du Bocage Mayennais pour régler les conditions de prestations de services :

- d'une part que la commune assure pour le compte des compétences communautaires : voirie communautaire, équipement lecture (Médiathèque), équipement sportif (salle de sports du Collège)
- d'autre part que la communauté de communes assure pour le compte des compétences communales.

A l'unanimité, le conseil accepte ce principe et autorise M. le Maire à signer ces conventions.

8°) D.G.E. 2008

M. le Maire expose aux membres du conseil que des investissements pourraient être aidés par l'Etat au titre de la DGE 2008.

Il propose de solliciter cette aide pour le projet de construction de la salle socio-culturelle, destinée à remplacer les salles préfabriquées.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DGE, et celle du département au titre des équipements socioculturels.

9°) Questions diverses

• Clôture de la cour de l'Ecole Maternelle

M le maire expose que la clôture de la cour de l'école maternelle, derrière le bâtiment périscolaire et le local de pratiques musicales, était constituée d'une haie vive, qui a été détruite lors des travaux. M. Ronceray rend compte de la proposition de la commission des travaux d'ériger une nouvelle clôture, constituée d'un grillage souple de 1 mètre de hauteur, fixé avec des poteaux béton et des plaques semi-enterrée de 50 cm de haut. Ces travaux pourraient être effectués par le personnel communal. Le coût des matériaux est de 793,53 € H.T. soit 949,06 € T.T.C.

A l'unanimité, le conseil accepte ces travaux et l'acquisition des matériaux.

• Mission SPS local répétition musique

Monsieur le Maire propose de désigner M. Vaillant comme coordinateur SPS pour le local de musique pour un montant de 1 467,50 € H.T. soit 1 775,13 € T.T.C.

• Heures supplémentaires

M. le Maire expose au Conseil Municipal que Mme Véronique CROTTE, adjoint technique 2^{ème} classe, a effectué 5H15 de travail supplémentaire en remplacement d'un agent en formation. Il propose de lui rémunérer ces heures supplémentaires.

A l'unanimité, le conseil accepte.